



**Compte-rendu**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 juin 2021**  
**à vingt heures trente salle du conseil municipal**  
**sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire.**

**PRESENTS :** Mmes Guillot Jacqueline ; Meilland Pascale ; Ribes Monique ; Rodamel Chantal.  
Mrs Chabré Michel ; Cohas Xavier ; Crozet Guy ; Dejob Xavier ; Grosbellet Michel ;  
Philippon Emmanuel ; Regeffe Hervé

**ABSENTS EXCUSES :**

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal RODAMEL**

Accueil et présentation de l'ordre du jour par Monsieur le Maire.

Approbation et signatures du compte rendu et des délibérations de la réunion précédente.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour.

### **1/ Travaux supplémentaires sur la voirie.**

M. Chabré explique à l'assemblée que des travaux supplémentaires pourraient être réalisés cette année pour la somme de 23000 euros, ces travaux seront subventionnés à 50% (50% restant à la charge de la commune) la subvention sera reversée au budget communal sur 2 exercices. Pour effectuer ces travaux il est nécessaire de signer une convention entre la commune et la communauté de communes. **Après en avoir délibéré** le conseil municipal vote à l'unanimité la réalisation de ces travaux et l'autorisation de la signature de la convention.

### **2/ Assainissement extinction de la dette d'un administré.**

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la décision de la commission de surendettement d'annuler la dette d'un administré et lui demande d'en prendre acte.

**Après en avoir délibéré** le conseil municipal par 1 voix contre, 5 abstentions, et 5 voix pour, prend acte de cette décision.

### **3/ Eclairage public. Remplacement des mâts allée du presbytère.**

Un devis est proposé par le SIEL pour le remplacement de 2 mats d'éclairage public pour un cout de 1096,09 euros HT fourniture et pose. Après en avoir discuté les membres du conseil demandent à renégocier ce tarif avec le SIEL, la délibération est ajournée.

### **4/ Relais d'Urfé annulation des loyers pendant la période de confinement COVID 19**

M. le Maire explique à l'assemblée que M. et Mme GARNIER se sont manifestés et ont demandé à reprendre le paiement de leur loyer à partir du 1/06/2021. **Après en avoir délibéré** le conseil municipal décide d'accepter la demande de M et Mme GARNIER et annule les 7 mois de loyer de Novembre 2020 à Mai 2021 période de confinement (comme décidé en réunion de Décembre 2020). La somme de 4475,48 euros est donc effacée. Voté à l'unanimité.

## 5/ Plan local d'urbanisme

M. le Maire expose que sauf avis contraire du conseil municipal la compétence PLU sera automatiquement transférée à la communauté de communes au 1/07/2021 comme l'oblige la loi. Il indique également qu'après en avoir discuté en bureau de CCPU celle-ci ne désire pas prendre la compétence à sa charge pour l'instant." Oui", cet exposé et **après en avoir délibéré** le conseil municipal vote à l'unanimité son opposition au transfert de cette compétence.

## 6/ Pharmacie de Crémeaux

Suite à la fermeture de la pharmacie une motion de soutien à la mairie de ce village est proposée afin de d'obtenir auprès de l'agence régionale de santé (ARS) la réouverture de cette officine. **Après en avoir délibéré** le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition de soutien.

## 7/ Aliénation de 2 parcelles de terrain

M le Maire donne au conseil municipal le résultat de l'enquête publique concernant l'aliénation de deux portions de terrain de la voirie communale sises Chemin de la Croix Magny, contigües aux parcelles C 1327et A 591. Le commissaire enquêteur ayant donné un avis favorable à ce projet, l'aliénation est proposée à l'assemblée. 10 personnes prennent part au vote (une étant directement concernée par l'acquisition ultérieure de ces parcelles ne vote pas) Résultat 10 voix pour.

## 8/ Véhicule communal (délibération supplémentaire)

M le Maire propose à l'assemblée l'acquisition d'un véhicule afin de faciliter le déplacement dans leurs tâches des agents communaux. Après discussion il ressort qu'un véhicule type utilitaire serait le plus approprié. Différents devis sont étudiés celui du garage COTE à st Germain Laval concernant un véhicule Kangoo diesel, occasion 2015, pour la somme de 9127 euros HT est retenu à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

## 9/ Embauche employé communal (délibération supplémentaire)

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un employé communal pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 5 mois, avec l'éventualité d'une prolongation de sa mission. "Oui" cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à lancer le recrutement et à procéder aux démarches nécessaires.

## 10/ Commissions

- **Communication (site internet).**

Un premier contact a été pris avec WEKO (M. Simon Constans) pour la création du site internet, un devis de l'entreprise a été présenté pour la somme de 3500euros HT, la commission n'ayant pas suffisamment d'éléments demande un nouveau contact avec l'entreprise afin d'obtenir plus d'information sur la création et le fonctionnement de ce site.

- **Embauche Offre d'emploi agent technique polyvalent.**

9 candidats ont postulé. 5 ont été retenus pour passer un entretien d'embauche. Ces entretiens auront lieu le 24 juin.

- **Urbanisme.**

La commission doit recevoir le géomètre pour examiner la parcelle libre du lotissement (voir si possibilité de diviser cette parcelle en 2 lots constructibles)

- **Cimetière.**

Un devis de l'entreprise Georges est attendu pour rattraper le crépi du mur ainsi que pour réparer l'entrée de la cour de l'ancienne école.

Tombe des prêtres différentes solutions seront discutées avec les membres de l'association paroissiale. Des devis seront demandés.

## 11/ Infos diverses

- **Bibliothèque.**

M le Maire explique qu'il a été informé par les membres de la bibliothèque que le 8 août prochain une "lecture animée" sera organisée par la bibliothèque locale ainsi que l'association des bibliothèques du Pays d'Urfé. Cette manifestation aura lieu dans le champ de la chapelle (sauf si mauvais temps repli à la salle des fêtes)

- **Dossier candidature concours AMF et ARC-Nucléart.**

Monique Ribes explique qu'un concours est organisé afin de restaurer certaines œuvres d'art, celles-ci doivent être en bois et ne pas être classées par les monuments historiques. Après réflexion du conseil municipal, il est proposé de sélectionner une statue afin de la faire concourir.

- **Assainissement public.**

Une réflexion est proposée au conseil municipal afin d'étudier la possibilité de relier aux égouts publics le hameau Bas des Bellets en dessous de la route de St Martin.

- **Voirie.**

Suite à la demande de Mes. BUTIN de la Chassagne désirant l'élargissement d'une portion de chemin rural à Châtelus 2 membres de la commission voirie se rendront sur place ce mercredi afin d'étudier cette possibilité.

Fin de séance 23h

Ainsi fait le jour mois an que dessus

<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
CROZET GUY	
CHABRE Michel	
RIBES MONIQUE	
GROSBELLETT Michel	
COHAS Xavier	
PHILIPPON Emmanuel	
MEILLAND Pascale	<b>Absente excusée</b>
GUILLOT JACQUELINE	
RODAMEL Chantal	
REGEFFE Hervé	
DEJOB XAVIER	